

EOLIEN À ACIGNÉ

ILLE-ET-VILAINE

-

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONCERTATION

DU 18 MAI 2017



P&T TECHNOLOGIE SAS
groupe energiequelle

Document rédigé par Quelia, concertant mandaté par P&T Technologie

➡ Participants et intervenants	2
➡ Étaient excusés	2
■ INTRODUCTION	3
■ PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE DANGERS	3
■ CLASSIFICATION DES VOIES DE CIRCULATION	6
■ ASPECTS SANITAIRES DE L'ÉTUDE D'IMPACT	6
■ DÉNOMBREMENT DES HABITATIONS	7
■ RÔLE DE LA CONCERTATION	9
■ FINANCEMENT PARTICIPATIF	9
■ CONCLUSION	9

➔ Participants et intervenants

27 personnes ont participé à la réunion.

Conseil municipal d'Acigné

Olivier DEHAESE, Maire

Robert RUBION, Adjoint délégué à la santé

Dominique THOREAU, Conseiller municipal

Communes voisines

Liffré – Claire BRIDEL, Conseillère municipale

Brécé - Marie-Jo PEDRONO, Adjointe au maire

Associations

Courants Alternatifs - Michel FRANGEUL et Hélène POIRIER

Sophie DEMEAUTIS, Acigné Autrefois

Autres représentants

Ludovic et Raymond GORIEU, et Pierre Lamoureux, propriétaires fonciers-exploitants agricoles

ONF - Amandine JOURDHEUIL, stagiaire

Riverains et habitants

Marie-Hélène AUBREE, riveraine

François BOURDON, riverain

Catherine DELSARTE, habitante d'Acigné*

Joseph GAUDICHON, riverain

Odette GAUDICHON, riveraine

Mary-Hélène GUIET, habitante d'Acigné

Gérard HAMEL, riverain

Bernard MARTINS-MARQUES, riverain

Marie-Germaine MARTINS-MARQUES, riveraine

Olivier PANNETIER, riverain

Claude ROCHE, riverain

Dominique TALIDEC, habitante d'Acigné*

Porteur du projet - P&T Technologie

Christophe BIGER, chargé de projet

Lénaïg CANDALH, chargée de projet

Intervenants

Annabelle FERNIQUE, Paysagiste ; Pauline HEARD et Jean-Louis JOURDAIN, AEPE Ginko

Animation

Constant DELATTE, Quelia, mandaté par P&T Technologie

➔ Etaient excusés

Office National des Forêts : M. MONVOISIN

Riverains : Mme GAUDREAU, M. TRELUYER

Acigné Jogging : Mme BEILLARD ; Acigné Autrefois : M. RACINEUX, M. DELAHAYE

IVINE (représentée par Courants Alternatifs) : M. COCHET

Thorigné-Fouillard : Mme JUBAULT-CHAUSSE, maire

Acigné : M. REICHERT, Adjoint, M. VANMAERCKE

L'association Vents Contraires Acigné 35 ainsi que plusieurs riverains qui avaient participé aux précédentes réunions de concertation ont été à nouveau invités et n'ont pas répondu.

Note sur ce compte-rendu

Ce compte-rendu est synthétique, il regroupe les présentations qui ont été faites par les intervenants dans l'ordre de leur présentation au cours de la réunion et un relevé des éléments annoncés.

Début de la réunion à 18h40

* Par ailleurs ayant indiqué être aussi membre de l'association Courants Alternatifs

I Introduction

M. Delatte rappelle que toutes les personnes qui en ont fait la demande auprès de lui ont été invitées à participer à la réunion de concertation et que ceux qui le souhaitent peuvent se faire connaître à l'adresse concertation.acigne@eolien.bzh

Ordre du jour

Comme indiqué par email avant la réunion, M. Delatte rappelle que l'ordre du jour de la réunion inclut les points suivants :

- Méthodologie d'évaluation des impacts et des dangers
- Classification des voies de circulation dans la zone projet et réglementation
- Dénombrement des habitations autour de la zone d'étude

Introduction de Mme Candalh et planning du projet

Mme Candalh présente le calendrier du projet indiquant la séquence des réunions de concertation qui inclut une réunion intermédiaire supplémentaire au moment de la définition des scénarii d'implantation, comme cela avait été suggéré par les participants le 1^{er} mars.

Planning du développement du projet

	2016	2017	2018
ETUDE FAUNE / FLORE	De mai 2016 à novembre 2017		
ETAT INITIAL Milieu humain, physique, naturel Paysage et patrimoine			
COMPARAISON DE VARIANTES			
VALIDATION D'UNE IMPLANTATION			
ETUDE DES IMPACTS ET MESURES			
DEPOT DU DOSSIER			
CONCERTATION			



Aujourd'hui

P&T TECHNOLOGIE
groupe energiequellie

Mme Candalh rappelle le principe des mesures acoustiques qui visent à connaître le bruit résiduel, elle explique que 6 micros ont été installés (il y a eu des refus à ses demandes) et les mesures ont été réalisées jusqu'au 18 mai. Elle apportera davantage d'information ultérieurement.

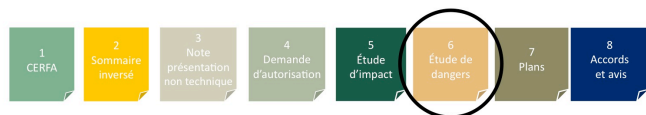
I Présentation de l'étude de dangers

Mme Fernique du bureau d'études environnementales AEPE Ginkgo présente la démarche d'étude de dangers applicable à un projet éolien, qui sera après validation de l'implantation des éoliennes.

L'étude de dangers

LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- Un dossier de demande d'autorisation environnementale :



- L'étude de dangers constitue une des pièces maîtresses du dossier
- La réalisation d'une étude de dangers pour un projet éolien est définie par un guide technique rédigé en 2012 par l'INERIS et validé par le ministère de l'environnement (DGPR)

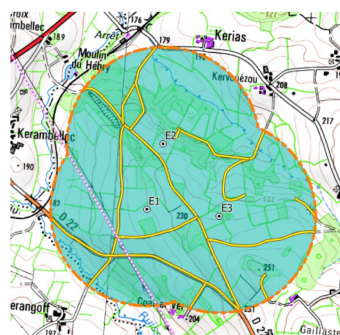
Étude réglementaire très cadrée qui évalue les risques potentiels de l'installation sur l'environnement dans un rayon de 500 m autour des éoliennes selon 5 scénarios d'accidents.



2

L'étude de dangers

ÉVALUATION DE LA FRÉQUENTATION : EXEMPLE



Évaluation de la fréquentation du site (guide INERIS) :

Parcelles agricoles : terrains aménagés et très peu fréquentés → 1 personne pour 100 ha

Chemins agricoles et routes < 2000 yth/j : terrains aménagés mais peu fréquentés → 1 personne / 10 ha.

Chemins de randonnée : 2 personnes pour 1 km par tranche de 100 promeneurs/jour en moyenne.

Terrains de loisirs : terrain aménagés et potentiellement fréquentés ou très fréquentés → 10 personnes/ha minimum ou capacité du terrain.

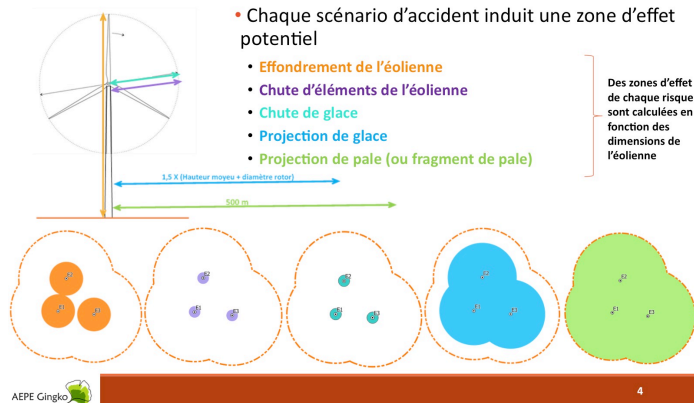
Bât : Aucune habitation à moins de 500 m.
Pour les bureaux et bâtiments agricoles
→ Nombre d'employés permanents



3

L'étude de dangers

L'ÉTUDE DES SCÉNARIOS D'ACCIDENTS



Des zones d'effet de chaque risque sont calculées en fonction des dimensions de l'éolienne



4

L'étude de dangers

L'ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ DES RISQUES

- Analyse de l'acceptabilité du risque pour chaque scénario d'accident au regard de quatre critères :

- Cinétique** (vitesse d'enchaînement des événements lors d'un accident)

→ Exemple : le temps entre le début de la défaillance et que la pale tombe au sol

- Intensité** (seuils d'effets liés à la dangerosité d'un événement)

→ Exemple : Prend en compte la taille de l'objet chutant par rapport à la zone sur laquelle il pourrait tomber

Fixés dans le guide de l'étude de dangers de l'INERIS

- Gravité** (nombre de personnes potentiellement concernées)

→ Ce que nous avons calculé pour chaque scénario d'accident (effondrement d'éolienne, de pale, projection...)

- Probabilité** (au regard des incidents répertoriés, défini par l'arrêté du 29 septembre 2005)

→ Classe de A « probable » à E « extrêmement rare », basé sur la bibliographie et définie dans le guide INERIS

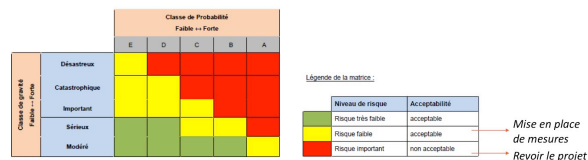


5

L'étude de dangers

L'ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ DES RISQUES

- A la fin de l'étude les résultats sont réunis dans une **matrice** qui croise :
 - La probabilité (définie par le guide)
 - et
 - la fréquentation potentielle du site (« gravité »)



- Cette matrice permet l'évaluation de l'acceptabilité du risque pour chaque éolienne et pour chaque scénario

L'étude de dangers

L'ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ DES RISQUES

- Possibilité de mettre en place des mesures de maîtrise de risques
 - Systématiques (panneau d'information du public, arrêt des éoliennes lors des tempêtes, mise à la terre des éoliennes pour la foudre...)
 - Adaptées au contexte (dégivrage de pales dans les secteurs de montagne...)

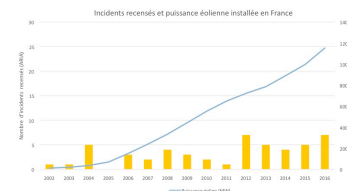


L'étude de dangers

- La probabilité étudiée s'appuie sur les retours d'expériences :

Recensement permanent des incidents liés aux éoliennes en France (base ARIA)

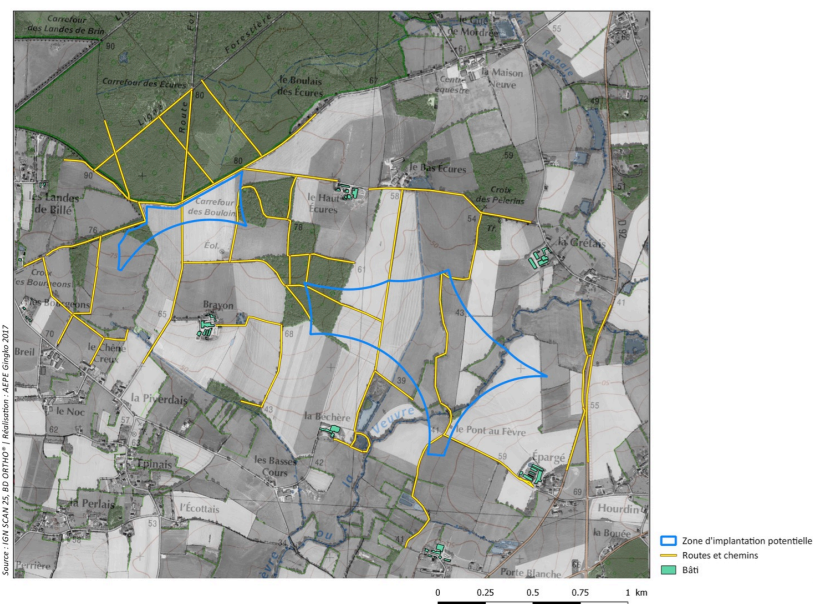
- **France** : Un total de 50 incidents a pu être recensé entre 2002 et 2016. Ce chiffre est à mettre en rapport avec près de 7 000 éoliennes installées en France fin 2016.
- **Bretagne** : 9 incidents intervenus entre 2006 et 2017, aucun sur le département d'Ille-et-Vilaine.



Suite à une question sur le nombre d'éoliennes en Bretagne à mettre en relation avec le nombre d'incidents recensés, Mme Candalh précise (via ce compte-rendu) qu'il y a aujourd'hui environ 450 éoliennes implantées en Bretagne.

I Classification des voies de circulation

Mme Fernique explique à l'aide d'une carte comment sont classifiés les espaces, dont les chemins, au regard de l'étude de dangers. Etant donné que tous les chemins dans la zone d'implantation potentielle (délimitée en bleu sur la carte) ont une fréquentation inférieure à 2000 véhicules par jour, ils entrent dans la même catégorie, y compris la RD92 (Acigné-Liffré) qui est recensée à 976 véhicules par jour selon les données du Conseil départemental.



Réunion de concertation du 18 mai 2017

Il apparaît que même si on estimait la fréquentation réelle des chemins, sa prise en compte dans l'étude de danger ne serait pas de nature à modifier l'implantation d'une éolienne. Aussi il est proposé que la concertation permette d'identifier les chemins représentant des enjeux particuliers pour les promeneurs : le sentier des Pèlerins, le carrefour des Boulains et les deux accès depuis Thorigné-Fouillard vers la forêt de Liffré. Par ailleurs plusieurs chemins apparaissant sur la carte présentée sont indiqués par les participants comme inexistant.

I Aspects sanitaires de l'étude d'impact

Mme Candalh présente la liste des sujets traitant de l'aspect sanitaire qui sont abordés dans l'étude d'impact réglementaire d'un projet de parc éolien.

L'étude des impacts

La réglementation ICPE impose d'étudier les impacts suivants. Certains d'entre eux ne concernent pas une installation éolienne.

- Champs électromagnétiques
- Émission lumineuse (balisage)
- Vibrations
- Odeurs
- Chaleur
- Radiation
- Ombres portées

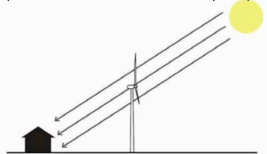
L'étude des ombres portées

QU'EST CE QUE L'ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES ?

C'est l'étude de l'effet de l'ombre portée sur le bâti.

Plusieurs paramètres interviennent dans ce phénomène :

- la position du soleil (fonction du jour et de l'heure)
- l'existence d'un temps ensoleillé (si nuageux, moins d'effet d'ombre)
- les caractéristiques de la façade bâtie concernée (orientation vers le projet ou non)
- la présence ou non de masques visuels (relief, végétation)
- l'orientation du rotor et son angle relatif par rapport à l'habitation concernée
- la présence ou non de vent (et donc la rotation ou non des pales).



L'étude des ombres portées

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Arrêté du 26 août 2011 qui introduit :
 - un recul des éoliennes à plus de 500 m des habitations
 - limite fortement les risques d'impact liés aux ombres portées
 - une réglementation des ombres portées sur les bureaux situés à moins de 250 m d'une éolienne
 - impact inférieur à 30 h par an et 30 mn par jour
- Aucun seuil réglementaire en France sur les ombres portées au niveau des habitations
- Étude des ombres est réalisée à la fin, lorsque la position des éoliennes est connue et le projet **figé**.
- Étude des ombres portées sur les habitations est **facultative** pour les porteurs de projet

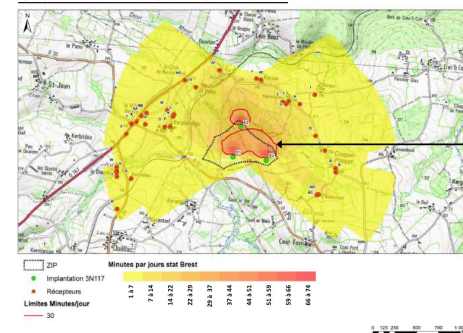
L'étude des ombres portées

LA MÉTHODE D'ÉTUDE

- Logiciel WINDPRO avec le module SHADOW développé spécifiquement pour l'étude des ombres portées liées aux éoliennes
 - Localisation des habitations aux abords du projet (récepteurs)
 - Localisation des principaux masques (bois, bâtiments) et du relief (MNT)
 - Localisation et dimension des éoliennes du projet
 - Prise en compte des données moyennes d'ensoleillement locales
- Évaluation des impacts liés aux ombres portées
 - Cartographie des habitations concernées
 - Calcul du nombre d'heures/an et minutes/jour pour chaque habitation

L'étude des ombres portées

UN EXEMPLE DE RÉSULTATS D'ÉTUDE :



Sur cet exemple : Aucune habitation concernée par plus de 30 minutes d'ombre par jour

I Rôle de la concertation

Une discussion sur la concertation a lieu avec certains participants qui se posent des questions sur l'intérêt de la concertation alors que de nombreux paramètres ne sont pas connus. Mme Candalh rappelle qu'il s'agit avec la concertation d'une part pour P&T Technologie de collecter des informations, non réglementaires, sur le territoire et les enjeux particuliers, et d'autre part d'expliquer comment le travail de développement du projet va être réalisé pour faciliter la compréhension, en fin d'année 2017, des résultats des études qui seront présentés.

M. Delatte précise qu'il est en effet préférable de commencer à parler ensemble du projet en amont, avant que les décisions puissent être prises, plutôt que de le faire une fois les choix arrêtés par exemple pour les lieux d'implantation des éoliennes.

Un participant demande si la démarche s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional Eolien Breton qui a été annulé, Mme Candalh répond qu'elle s'inscrit en revanche dans le cadre du pacte électrique breton.

I Financement participatif

Mme Candalh rappelle que, suite aux échanges de la réunion du 1^{er} mars 2017 et au souhait de certains participants d'envisager un portage davantage citoyen du projet, une première initiative de prêt participatif a été mise en place. En cours de lancement sur la plateforme Lendosphère, l'opération est réservée aux habitants d'Ille-

Réunion de concertation du 18 mai 2017

et-Vilaine et privilégie ceux de Rennes Métropole, d'Acigné et des 7 communes limitrophes. Il sera ainsi possible pour les habitants de prêter sur 3 ans à partir de 50 €, l'opération étant ouverte entre le 29 mai et le 29 juin. Tous les détails sont accessibles sur le site internet :

<http://acigne.eolien.bzh>

I Conclusion

M. Delatte remercie les participants. La prochaine réunion est prévue pour le 15 juin.

Fin de la réunion à 20h45.